

# FÉERIES ARTISANALES DU 02 AU 31 DÉCEMBRE 2022 FÉERIES DE NOËL 2022 - BEAUVAIS

**Pour ses Fêtes de Noël, la ville de Beauvais souhaite apporter une attention particulière aux métiers de l'artisanat et recherche des exposants pour faire vivre une dizaine de chalets proposant des produits artisanaux, producteurs locaux, artistes, métiers d'art, produits en lien avec la période de Noël (cadeaux, décorations de Noël, alimentation à emporter liée aux fêtes de fin d'année...) pour la période du vendredi 2 au vendredi 31 décembre 2022 selon un calendrier défini qui n'imposera pas aux commerçants une présence en continu sur toute la saison.**

Il sera mis à disposition un chalet en bois de couleur vernis marron foncé monté et alimenté en électricité 3Kw, disposant d'un plancher en bois ouverture de l'auvent par l'avant, porte d'accès sur le côté (cadenas non fourni). À noter que les convecteurs électriques ne sont pas autorisés.

- Dimensions d'un chalet : 2m85 L x 1m85 P x 2m06 H
- Dimensions du haut vent : 2m37 L x 1m09 H

Un gardiennage nocturne par un agent de sécurité sera prévu par la ville de Beauvais.

Les chalets seront implantés sur le parvis de l'Hôtel de ville, Place Jeanne Hachette selon un plan technique défini par la Ville de Beauvais en accord avec l'autorité territoriale.

## **• LES HORAIRES SERONT LES SUIVANTS :**

### **• En dehors des vacances scolaires :**

- Lundi, mardi et jeudi de 11h à 19h
- Le mercredi de 10h à 19h
- Le vendredi de 11h à 21h
- Le samedi de 10h à 21h
- Le dimanche de 11h à 19h

### **• Pendant les vacances scolaires :**

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 11h à 20h
- Le vendredi de 11h à 21h
- Le samedi de 10h à 21h (*sauf les 24 & 31 décembre, fermeture à 17h*)
- Le dimanche de 11h à 19h

### **• A noter que pour les soirées exceptionnelles, les horaires peuvent être allongés :**

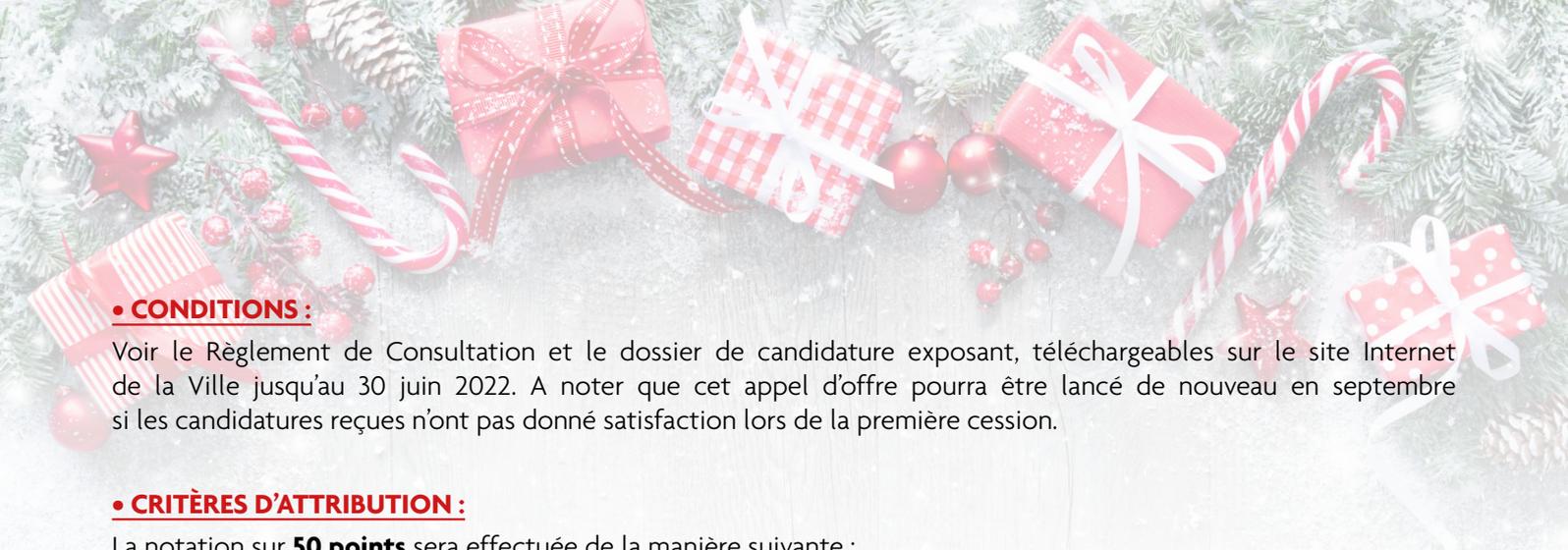
- Soirée inaugurale le vendredi 2 décembre.
- Soirée de la grande parade de Noël le samedi 17 décembre.

Les Fêtes seront fermées le 25 décembre.

## **• IMPORTANT :**

**L'engagement d'un commerçant ne vaut pas forcément pour la totalité des journées d'ouverture.**

**Une inscription au weekend du vendredi au dimanche soir, à la semaine du vendredi matin au jeudi soir ou encore pour la saison complète est possible.**



• **CONDITIONS :**

Voir le Règlement de Consultation et le dossier de candidature exposant, téléchargeables sur le site Internet de la Ville jusqu'au 30 juin 2022. A noter que cet appel d'offre pourra être lancé de nouveau en septembre si les candidatures reçues n'ont pas donné satisfaction lors de la première cession.

• **CRITÈRES D'ATTRIBUTION :**

La notation sur **50 points** sera effectuée de la manière suivante :

- 1 -** Le caractère artisanal et original des chalets artisanaux étant privilégié, ce critère sera évalué **sur 10 points**.
  - Revendeur : **pas d'attribution de point**
  - Commerçant-revendeur : **pas d'attribution de point**
  - Artisan / créateur / producteur / artisan-commerçant / fabricant / producteur agriculteur / artiste libre : **attribution de 10 points**
- 2 -** Artisan non-sédentaire (sans fonds de commerce) : **attribution de 5 points supplémentaires**.
- 3 -** Adresse de l'atelier du commerce ou du lieu de fabrication des produits :
  - Au sein du département de l'Oise (une exception serait faite et les points accordés aux produits typiquement régionaux en rapport avec Noël fabriqués dehors du département dès lors qu'ils représentent un savoir-faire culturel d'une région comme par exemple des santons fabriqués en Provence) : **attribution de 3 points**
  - Hors département de l'Oise mais dans la région Hauts de France : **attribution de 1 point**
  - Hors région Hauts de France : **pas d'attribution de point**
- 4 -** Animation proposée sur site : **bonus de 3 points**
  - Dégustation, démonstration d'un savoir-faire...

*La ville de Beauvais ayant à cœur de promouvoir l'artisanat local et de valoriser les savoirs des artisans, une programmation d'animation artisanale sera programmée et soutenue par la collectivité.*

- 5 -** Soins apportés à la présentation du dossier :
  - Présentation détaillée et de qualité : **attribution de 3 points**
  - Dossier peu soigné : **pas d'attribution de point**
- 6 -** Produits en rapport avec le thème de Noël :
  - Produits en rapport avec les symboles et la thématique de Noël : **attribution de 9 points**
  - Produits n'ayant pas de rapport avec la thématique de Noël : **pas d'attribution de point**
- 7 -** Démarche éco-responsable volontariste :
  - Démarche initiée avec des produits locaux, dotés d'un éco-label, d'une IGP, d'une AOC, recyclage des matières etc. : **attribution de 2 points**
  - Absence de toute démarche éco-responsable : **pas d'attribution de point**
- 8 -** Qualité ou originalité des produits proposés :
  - **Attribution de points allant de 0 à 15 points** selon appréciation de la Commission de sélection

• **LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER :**

- Soit par voie postale :

**Mairie de Beauvais**

Direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs  
1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

- Soit à déposer sur place :

**Mairie de Beauvais**

Direction de l'évènementiel, de l'animation et des loisirs  
Bâtiment Burton, 2<sup>ème</sup> étage  
1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

- Ou par mail à :

**feeriesartisanales@beauvaisis.fr**

• **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :**

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 à 17H**

Délai de rigueur, aucune candidature ne sera acceptée après ce délai, les candidatures hors délai seront signalées aux membres de la Commission de sélection avant renvoi en recommandé avec accusé de réception.

Les candidats devront présenter un dossier de candidature exposant comprenant notamment :

- Le dossier de candidature complété.
- Le règlement signé.
- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...).
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une liste des articles et produits proposés à la vente, leur provenance, ainsi que les fiches techniques des produits correspondants lorsque le produit est le fruit d'un processus de fabrication.
- Un descriptif des produits avec photographies.
- Une liste des participations à différentes manifestations ou marchés de Noël précédents.
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme d'artisanat, savoir-faire particulier, labels spécifiques...).

Les dossiers de candidature devront être les plus détaillés possibles (afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente).